



Info rentrée / Septembre 2020

Dans le cadre de la reprise de l'école, la mairie de Panissières accueille sur les temps périscolaires les élèves des écoles maternelle et élémentaire publiques de Panissières le matin (7h30 à 8h30), le midi (11h45 à 13h15) et le soir (16h30 à 18h).

Pour cette rentrée 2020, afin de répondre aux exigences sanitaires, les intervenants mettent en place un cadre sécurisant, notamment grâce à l'application du protocole sanitaire et à la mise en application des gestes barrières.

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants dans les accueils périscolaires en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil périscolaire. En cas de symptôme ou de fièvre, l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil périscolaire.

1 - Pour clarifier la facturation de la cantine, sans aucun changement de tarifs, apparaissent dorénavant de manière distincte le prix du repas (sur une facture propre à la cantine) et le prix de l'accueil périscolaire sur le temps méridien (sur une facture relative à l'accueil périscolaire).

Pour l'inscription de vos enfants, il est maintenant nécessaire de bien cocher sur le logiciel les 2 cases :

- "garderie midi période scolaire"
- "inscription repas"

Les 2 prestations sont toujours impérativement associées. Seul le cas d'un enfant disposant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) permet de cocher uniquement la case relative à l'accueil périscolaire.

Les inscriptions sont toujours à faire avant le vendredi 9 h 00 pour la semaine suivante.

Vous pouvez consulter le règlement intérieur de la cantine sur le site internet de la commune.

2- L'accueil périscolaire du mercredi ouvre à nouveau à compter du 9 septembre 2020, de 7h30 à 17h30.

3- L'accueil périscolaire du matin et du soir reprend normalement suite à l'inscription des enfants sur le logiciel. Par contre, dorénavant, **l'accueil périscolaire du soir se fera à l'école élémentaire pour les enfants de l'école élémentaire** et à l'école maternelle pour ceux de la maternelle.

Vous pouvez consulter le règlement intérieur de la cantine sur le site internet de la commune.

4 - Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous demandons de vérifier les informations saisies dans le logiciel famille.

Si vous constatez des erreurs ou si vous voulez modifier des informations vous concernant ou concernant vos enfants ou les autres responsables, vous devez le faire directement sur le logiciel et avant le 4 septembre 2020.

Pour que votre enfant puisse utiliser les différentes prestations (cantine, garderie matin et soir, centre de loisirs), il faut impérativement nous transmettre :

- la photocopie du quotient familial (celui-ci sera modifié par nos soins en fonction de l'attestation)
- la photocopie de l'assurance scolaire et extra-scolaire
- la photocopie du carnet de vaccinations s'il a été modifié depuis l'année dernière.

Ces documents sont à remettre en Mairie dans la boîte aux lettres ou aux horaires d'ouverture avant le 4 septembre 2020 dans une enveloppe cachetée.

Pour les nouvelles familles, si vous souhaitez inscrire votre enfant aux différentes prestations il faut obligatoirement rendre le dossier d'inscription complet. Ce dernier est téléchargeable sur le site internet de la commune (rubrique services / services cantines, périscolaire et accueil de loisirs) ou à disposition au service du secrétariat sur les heures d'ouverture.

Nous vous recommandons, même si votre enfant ne vient pas à ce jour aux services cantine/périscolaire, de nous retourner la fiche famille et la fiche enfant dès cette rentrée 2020. En effet, la transmission de ces informations permet :

- **De vous communiquer toutes les informations municipales concernant les écoles dans le contexte sanitaire actuel**
- **De disposer d'un pré dossier qui permettra une finalisation rapide pour une éventuelle inscription exceptionnelle en cours d'année**

Nous vous rappelons le respect des règles en matière de gestion des données nominatives vous concernant. Un usage strictement dédié aux services communaux est réalisé, avec possibilité de radiation et modification à signaler sur mairie@panissieres.fr

5- Pour tous renseignements concernant les différentes prestations, vous pouvez contacter Mme Emilie OGIER-DENIS au 06.72.10.23.09

Bonne reprise à tous

Cordialement,

La municipalité